

FERMETURE
EXCEPTIONNELLE

Fermeture de la mairie

La mairie sera fermée le lundi 18 octobre et du 8 au 15 novembre inclus.

Après-midi jeux

Après un an et demi d'arrêt dû à la crise sanitaire, les **après-midi jeux** (belote, scrabble...) reprennent le lundi 18 octobre à partir de 13 heures 30. Ouvert à tous.



Que faire en cas de nid de guêpes ou de frelons ?



Regroupés sous le nom d'hyménoptères, les **guêpes et les frelons** élisent volontiers domicile chez vous pendant l'été. Les pompiers volontaires de Rouilly-Saint-Loup interviennent régulièrement pour détruire les nids. Le bon réflexe lorsque vous avez identifié un nid, c'est de prévenir Ludovic Roger, le chef de corps au 06.13.57.62.37

Route barrée

La départementale 21 reliant Rouilly à Montaulin sera coupée au niveau du passage à niveau du **25 au 29 octobre**. Des travaux vont être menés par la SNCF sur la ligne Paris-Mulhouse.

ROUTE
BARRÉE

Expositions des talents locaux

Judi 9 et samedi 11 décembre 2021, Isabelle Leboeuf, conseillère municipale organise à la salle des fêtes une **exposition d'artistes locaux** (peinture, broderie, bijoux,..).

TALENTS LOCAUX TALENTS CACHES

Si vous aussi vous avez un talent caché et que vous souhaitez le faire découvrir : c'est le moment ! Pour ce faire, vous pouvez contacter Isabelle via la mairie au 03.25.41.58.39.

Marché de producteurs

N'oubliez pas le **jeudi c'est jour de marché à Rouilly**. Venez retrouver tous nos marchands : maraîcher, fromager, fruitier, confiturier, apiculteur, rôtisseur, boulanger, ostréiculteur, marchande de volaille tous les 15 jours, rémouleur, cosmétiques...



Agenda

- 11 novembre : cérémonie d'hommage
- 19 novembre : soirée beaujolais
- 18 décembre : remise des colis aux aînés
- 19 décembre : Noël des enfants
- 6 janvier : cérémonie des vœux
- 30 janvier : repas des aînés
- 3 avril : vide-greniers

Rouilly-Saint-Loup'

Infos



Octobre 2021- N° 19

Chères lupirulliennes, chers lupirulliens,

Ravi de vous retrouver dans ce nouveau numéro de Rouilly-Saint-Loup'infos. Si le précédent date déjà de septembre 2020, c'est que la commune à l'image de la société a traversé une période compliquée, vide de ses manifestations habituelles et de possibilités de rencontres.

En ce début d'automne, on constate une embellie qui laisse à penser que l'on va pouvoir reprendre une vie plus normale. Aussi, le conseil municipal, dans un élan d'optimisme légitime, vient de reprogrammer les événements qui existaient avant la crise sanitaire.

C'est ainsi que vous allez pouvoir retrouver dans l'agenda, la **soirée beaujolais**, la **cérémonie du 11 novembre** ouverte à tous. Une **exposition vente d'objets artisanaux** aura lieu à la salle des fêtes les 9 et 11 décembre, puis ce sera la distribution des **colis des aînés**, le **noël des enfants**, le **repas des aînés** et pour finir si tout va bien, la **cérémonie des vœux et le vide-greniers**. L'ensemble de ces manifestations est repris, avec les dates correspondantes dans l'agenda en page 4.

Une réunion avec les aînés à la salle des fêtes le 16 septembre a permis de se revoir. C'était l'occasion d'expliquer les nouvelles modalités pour l'attribution des colis et la participation au repas.

Devant l'évolution de la société qui permet à tous de vivre mieux et plus longtemps (augmentation de 71 % des habitants de plus de 65 ans à Rouilly sur 10 ans), il a été décidé de passer l'âge pivot à partir duquel on devient aîné à 70 ans et de demander à ces aînés de choisir dorénavant entre l'attribution du colis et la participation au repas.

Nous aimerions, malgré l'augmentation du nombre de personnes bénéficiaires, pouvoir toujours offrir un service de qualité.

Pour le colis, nous aimerions garder tant le côté quantitatif que le côté qualitatif en y ajoutant des produits issus de notre marché hebdomadaire.

Pour le repas qui est prévu le dimanche 30 janvier 2022, s'il est évident qu'il faut qu'il soit de qualité, il doit garder ce côté festif assuré par une animation hors pair.

Bonne lecture

Jean-Marie CASTEX

Le taxi de Rouilly continue...

...avec **Sabrina**. Elle succède désormais à Laureen qui, après 14 ans de bons et loyaux services, a décidé de s'orienter vers tout autre chose.

En effet, avec Paul, ils ont récemment ouvert une boutique d'alimentation et d'accessoires pour chiens et chats et repris également la succession d'Animémory, service funéraire animalier.

Une rentrée scolaire tout en douceur

Jeudi 2 septembre, jour J pour nos chères petites têtes blondes !

Jour de rentrée à l'école de Rouilly pour 53 élèves du regroupement pédagogique Montaulin, Rouilly-Saint-Loup-Ruvigny.

C'est le sourire aux lèvres, contents de retrouver les petits camarades que **26 CM1-CM2** ont rejoint la classe de Marjorie Châtelain tandis que **27 CE2-CM1** faisaient connaissance d'Isabelle Vasseur qui vient de prendre ses fonctions.

Bienvenue à cette nouvelle enseignante et bon courage à toutes les deux pour cette année !



Panne d'électricité, les bons réflexes

Les coupures de courant sont toujours source de stress et les récentes qui ont touché la commune l'ont prouvé. Lorsque la panne survient, chacun cherche en premier lieu à savoir si le problème ne concerne que son domicile ou s'il est général. En cas de doute, le meilleur moyen est de se renseigner auprès d'un voisin.

Si le problème est général, c'est Enedis qui va vous renseigner sur l'origine de la panne, la durée de la coupure et l'heure prévue pour le rétablissement du courant.

Pour obtenir ces renseignements :

*téléphonez à **Enedis au 0972 675 010** (service gratuit + prix d'appel)

ou

*consultez la rubrique « Etat du réseau » dans l'application « Enedis à mes côtés » que vous aurez au préalable téléchargée.



Ne pas nourrir les animaux errants !

Régulièrement nous recevons des appels de personnes se plaignant de la prolifération de chats errants dans la commune.



Même si vous avez le cœur tendre et que la vue d'un petit chat trop maigre vous désole, sachez qu'il n'est pas permis de nourrir les chats errants. En effet, l'article 120 de l'arrêté préfectoral du 30 juin 1983 actualisé en mai 2012 portant règlement sanitaire départemental précise : « il est

interdit de jeter ou de déposer des graines ou nourriture en tous lieux publics pour y attirer les animaux errants **notamment les chats** ou les pigeons ; la même interdiction est applicable aux voies privées, cours ou autres parties d'un immeuble lorsque cette pratique risque de constituer une gêne pour le voisinage ». Si ces mesures ne sont pas respectées, la commune ne pourra pas prendre en charge les frais liés à une éventuelle demande d'intervention.

Si vous souhaitez nourrir un animal errant, il vous faudra également prendre en charge les frais liés à sa santé (vaccins, stérilisations,...) pour éviter la propagation de maladies.

Vers la fibre plus tôt que prévue

Les travaux pour l'installation de la fibre à Rouilly vont bon train. Prévus à l'origine pour 2023, la date de fin des travaux menés par le Conseil Départemental pourrait se révéler une bonne surprise. Cet été, pour éviter de surcharger les poteaux d'Enedis avec les câbles propres à la fibre, ce sont **21 nouveaux poteaux en bois ou en aluminium** qui ont été implantés par Orange sur l'ensemble de la commune.



Que dit la réglementation sur les vide-maison ?

N'importe qui peut organiser un vide-maison (bibelots, meubles), un vide-garage (outils de bricolage ou de jardinage) ou un vide-dressing (vêtements, accessoires) à son domicile. Toutefois :

- les objets ne doivent pas être neufs ;
- l'organisateur doit se limiter à deux fois par an et par foyer ;
- la durée maximum est de deux mois par manifestation.

Avant toute chose, il est obligatoire de réaliser une « **déclaration préalable de vente au déballage** » au minimum 15 jours avant le début de l'événement. Cette demande doit être adressée à la mairie par le biais d'une lettre recommandée et doit contenir le formulaire cerfa 13939*01 dûment complété.



Infos pratiques

561 abonnés !
rejoignez-les :
**facebook.com/
rouilly-saint-loup'infos**



RAPPEL

Horaires d'ouverture
au public de la mairie

Lundi : 13h00-18h00
Mercredi : 9h00-12h00
Jeudi : 15h00-17h00

Merci à tous de respecter scrupuleusement ces horaires (même si la secrétaire de mairie est présente en dehors de ces créneaux, elle est occupée sur des dossiers qui ne nécessitent aucun dérangement). **Merci de votre compréhension.**